



## COMITE DE L'ESSONNE

### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS (CDC)

2015

## CAHIER DES CHARGES

### I- Participation

Chaque club affilié aura la possibilité d'inscrire PLUSIEURS équipes. Cette inscription est gratuite et facultative.

### II- Quand

Les rencontres auront lieu le Samedi ou Dimanche à 14h00, sur tout le mois d'Octobre, selon le calendrier qui sera établi en début d'année.

### III- Divisions & groupes

**3 divisions:** - 1ere division deux groupe A et B de 6 clubs chacun; un barrage entre les deux premiers pour disputer le barrage en CRC. Le dernier de chaque groupe descend en division inférieure.

- 2<sup>ème</sup> division quatre groupe A, B, C et D de 6 clubs chacun; un barrage entre les premiers de chaque groupe pour monter en 1ère Division (A contre C = 1ère Div. A et B contre D = 1ère Div. B). Le dernier de chaque groupe descend en 3ème Division.

- 3ème division groupe de 5 ou 6 clubs selon le nombre d'inscrits; la montée en division supérieure passera également par un barrage (4 places pour la 2<sup>ème</sup> Division).

Pour la constitution des groupes, un tirage au sort sera effectué. Ceci permettant un brassage plus important et évitera aux clubs qui stagnent de se rencontrer tous les ans.

### IV- Inscriptions

Les demandes d'engagements seront envoyées aux clubs par la commission sportive avec une date butoir de réponse.

Toute inscription hors délais ne pourra aboutir.

Les clubs qui n'auront pas participé l'année précédente pourront s'engager dans la dernière division.

Le calendrier de toutes les rencontres sera envoyé au club 1 mois avant le début de la compétition.

### V- Lieu des rencontres

A chaque journée de championnat, le club premier nommé recevra le club adverse (sauf si entente entre les clubs pour inversement).

Pour faciliter l'organisation, les rencontres seront donc fixées à une date et un horaire précis (14 heures 00). Le club hôte devra fournir une personne pour les mesures sur le terrain ou un arbitre, à sa charge, s'il le souhaite.

En cas de forfait d'un club, celui-ci doit obligatoirement avertir :

- le club adverse
- et - le comité départemental

Si cela n'est pas fait ou le motif irrecevable, le club se verra infliger une amende forfaitaire de 50 € au Comité départemental.

Les cas de force majeure seront appréciés par le Comité départemental

### VI- Type de rencontre

Les rencontres de ce championnat sont basées sur le même type que le championnat national et de ligue des clubs :

- 6 seniors ou juniors (qui peuvent être des féminines). La Féminine est obligatoire dans toutes les divisions.

- + 2 remplaçants



## **XI- Classement**

A l'issue de chaque journée de championnat, le club recevant fera parvenir au comité dans les plus brefs délais la feuille de match. Les résultats seront mis en ligne sur le site du comité au fur et mesure de la compétition.

Le classement sera fait par rapport au nombre de points total des rencontres. En cas d'égalité, il sera tenu compte en priorité du goal-average particulier (résultat entre les deux clubs ex aequo), puis du goal-average total.

**Le club qui gagne par forfait marque 3 points : goal-average + 19**

**Le club forfait marque 0 point : goal-average 0**

## **XII- Barrage**

A l'issue de toutes les rencontres :

- 1<sup>ère</sup> division : le premier de chaque groupe. Le gagnant sera ensuite envoyé au barrage du Championnat Régional des clubs.
- 2<sup>ème</sup> division : le premier du groupe A et le premier du groupe B se rencontrent ; le vainqueur monte en première division. IDEM pour le premier du groupe C & D.
- 3<sup>ème</sup> division : le nombre de barrage dépend du nombre d'inscrit. Il peut y avoir un pré-barrage (cadrage) qui se jouera le matin de la journée de barrage. L'après-midi les 8 derniers clubs en lice jouent le barrage pour monter en deuxième division (4 places). Le tirage au sort du pré-barrage s'effectue au siège du comité départemental ainsi que le tirage du barrage. **L'équipe qui joue le pré-barrage (la matin) doit voir sa composition identique lorsqu'elle jouera le barrage (l'après-midi) – Pas de changements autorisés !.**

**Lors de la journée de barrage :**

- **Tenue club OBLIGATOIRE !!**
- **Les points sont attribués de la manière suivantes : 2 pts par Tête à Tête gagné, 3pts par doublette gagnée, 5pts par Triplette gagnée. En effet, lors du barrage il ne peut pas y avoir d'égalité.**

Un arbitre et des délégués du comité seront présents sur le lieu du barrage. L'arbitre est rémunéré par le comité, restent à la charge du club les repas et boissons des délégués et de l'arbitre.

*Règlement adopté à la commission sportive du 13 Novembre 2014  
et approuvé en comité directeur du 22 Novembre 2014.*

*La direction sportive*